



Ne jouons pas avec la sécurité des salariés !

L'épidémie de coronavirus continue à s'étendre. **Tout le monde préconise de rester chez soi**, sauf activités vitales (santé, transport, alimentation...). Pendant ce temps, la Direction d'Airbus continue de vouloir reprendre des activités. Vous êtes nombreux à vous inquiéter et à vous poser des questions. Voici les réponses.

La direction a-t-elle eu l'accord des syndicats pour reprendre l'activité ?

Oui (partiellement), les élus CFE-CGC et CFDT (majoritaires à eux 2) ont voté en faveur de la reprise des activités le 20 mars en CSE central. FO et CGT ont refusé considérant que seules les activités vitales doivent reprendre et qu'il faut rester confiné.

Qu'est ce qui garantit la sécurité en cas de reprise des activités ?

Alors que la Direction souhaitait une reprise large des activités dès le 23 mars, sans aucune **analyse de risque**, les élus CGT ont posé une alerte pour danger grave et imminent (DGI) dès le 16 mars demandant la généralisation du télétravail à tous les salariés éligibles et qu'une analyse approfondie des risques soit menée. Ils ont ainsi obtenu que soient menées des analyses, bâtiment par bâtiment en associant service sécurité, managers et représentants du personnel. La CGT est présente chaque jour sur site et lors des CSE désormais quotidiens pour discuter des mesures de prévention.

Les mesures de protection sont-elle suffisantes ?

On ne le répétera jamais assez : **le seul moyen d'en finir avec cette épidémie, c'est le confinement total et strict**. C'est la meilleure mesure de protection. Limiter l'activité sur site à la centaine de salariés indispensables au maintien opérationnel (suivi en orbite, cyber sécurité...)

Pour le reste, les élus CGT continuent de pointer du doigt les manquements aux mesures de prévention ou à leur application. Une autre alerte DGI a ainsi été posée toujours par les élus CGT le 27 mars sur les problématiques de désinfection, en particulier dans les bâtiments où des collègues contaminés ont travaillé. Airbus ne doit pas devenir un nouveau foyer de contamination !

Le saviez-vous ? Le personnel de ménage travaille sans aucun masque (La direction leur refuse) en utilisant le même chiffon. Un DGI a été posé par les représentants CGT.

Pourquoi me demande-t-on de rattraper les heures perdues, ce n'est pas ma faute ?

Parce qu'un accord groupe signé par CFE-CGC, FO et CFTC le permet. Seule la CGT s'y est opposée (la CFDT n'est pas représentative au niveau groupe). Sans cet accord, la Direction aurait été obligée de faire comme à Thales et de passer en chômage partiel avec complément de l'employeur. Cet accord injuste permet de mettre la pression sur les salariés pour revenir au travail plus vite, en prenant un risque sur leur sécurité.

Va-t-on m'imposer des congés forcés? La loi le permet-elle ?

Les ordonnances le permettent à **condition de signature d'un accord majoritaire**. Ecrivez à tous les syndicats si vous n'en voulez pas !

Puis-je refuser de revenir sur site dans ces conditions ?

La vie n'a pas de prix. La CGT vous accompagnera dans vos démarches. **Contactez-nous**

Nous sommes tous conscients que venir travailler sur site augmente les risques de contamination et de propagation du virus et retardera la sortie de cette crise terrible.

Mesures et Divergences constatées

Suite à l'alerte pour DGI de la CGT, la Direction a présenté un ensemble de mesures pour permettre le retour progressif de l'activité sur le site, notamment de la production :

1. désinfection des zones de travail et des équipements partagés à chaque changement d'équipe, par le prestataire en charge du nettoyage, ATALIAN ;
2. mise à disposition des salariés de produits de nettoyage pour leurs postes individuels de travail (vaporisateur, gants, lingettes) ;
3. mise en place d'équipe rouge/bleue et de plage horaires de travail pour limiter le nombre de personne travaillant simultanément sur le site et permettre la désinfection ;
4. aménagement des espaces de travail pour disposer au minimum de 1,5 mètre entre deux salariés (quand c'est possible) ;
5. salles de production : mise à disposition de gants, masques, bidons de gel hydro-alcoolique, lunettes, alcool iso-propylique ;
6. ouverture permanente des portes d'accès aux sanitaires et escaliers (portes bloquées avec du carton plié, résultat certaines se referment)

Les mesures restantes concernent des recommandations et directives dont les salariés devraient s'acquitter eux-mêmes pour sauvegarder leur propre santé !

Sans un protocole avéré de désinfection, sans la mise à disposition de produits et équipements suffisants et fiables, et sans une formation des salariés aux gestes sanitaires adaptés aux zones d'activités, nous estimons que les mesures mises en place ne permettent pas de garantir la sécurité des salariés, notamment dans les zones partagées, plateformes, open spaces, laboratoires, salle blanche, et que la volonté de la Direction de reprendre progressivement l'activité sur site risque d'augmenter encore la contagion à Airbus.

A son tour, Atalian lance une alerte pour DGI

Le 26 mars 2020, les élus CGT de l'entreprise de nettoyage ATALIAN dénoncent des manquements dans le matériel fourni pour leur travail :

1. gants trop courts, en trop petit nombre et non stériles, pas de lunettes de protection, matériel de nettoyage non jetable (même chiffon utilisé pour tous les bureaux) ;
2. manque de masques alors que le personnel d'entretien est le plus à même de disséminer le virus où il passe,
3. manque de formation aux nouvelles consignes données en urgence,
4. nouveau produit de désinfection leur causant des vomissements et des troubles respiratoires et de la toux

La CGT en action

Les élus CGT des établissements de Région Parisienne et Toulouse collaborent étroitement. Téléconférences, travail de communication (mémos et tracts), recherches d'informations et enquêtes terrain sur site, **nous mettons tout en œuvre pour une action commune dans un seul but : votre sécurité.** Nous avons espoirs que ce travail permanent permette de plus sécuriser la santé des salariés.

Pour la CGT c'est clair hormis les activités strictement vitales, les salariés doivent être mis en sécurité par la mise en place du chômage partiel généralisé.

Pour toutes informations ou si vous vous retrouver sans solution, contactez-nous :

cgt_tlse@airbus.com ou <http://cgtastrium.reference-syndicale.fr/>